

Rapport sur la durabilité 2025

Fondation de prévoyance du personnel du groupe Ringier



Importance de la durabilité

La question de la durabilité revêt une importance capitale pour les institutions de prévoyance suisses, pour une raison qui semble évidente dans la définition même du terme. La Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement définit la notion de durabilité comme un développement «qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins et de choisir leur mode de vie» (Rapport Brundtland, 1987).

Le développement durable contribue ainsi à garantir le bon fonctionnement et la pérennité de nos systèmes sociaux, écologiques et économiques au fil du temps et d'une génération à l'autre. En conséquence, la Fondation de prévoyance du personnel du groupe Ringier («FPP du groupe Ringier») accorde une grande importance à la question de la durabilité à différents niveaux car, en tant qu'institution du 2^e pilier, elle est déjà axée, du fait de sa mission de prévoyance, sur l'équité intergénérationnelle et le développement durable.

Durabilité dans les placements de la fortune

Dans la pratique, le terme de durabilité fait souvent référence aux critères ESG («ESG»: Environment, Social et Governance). Concrètement, les critères éthiques, sociaux et environnementaux ainsi que les questions de gouvernance d'entreprise sont pris en compte. Dans le domaine des placements de la fortune, on distingue les formes suivantes de durabilité:

Influence directe

- **Exercice du droit de vote:** influence par l'exercice des droits des actionnaires (droits de vote et d'élection)
- **Engagement:** entretenir un dialogue actif avec la direction des entreprises

Critères négatifs

- **Exclusions basées sur des normes:** exclusion des entreprises qui enfreignent les accords internationaux
- **Exclusions liées aux produits:** exclusion des producteurs de biens controversés

Critères positifs

- Différentes approches: par exemple, l'intégration de critères de durabilité dans l'analyse financière; l'investissement dans des titres bénéficiant des meilleures notations de durabilité par secteur («best-in-class»); les investissements thématiques; l'investissement à impact (Impact Investing)

Reporting (interne / externe)

- Reporting ESG et supervision des dirigeants / communication externe

Principes de durabilité de la FPP du groupe Ringier



Principe 1: sens des responsabilités

En tant qu'investisseuse, la FPP du groupe Ringier est consciente de sa responsabilité à l'égard de l'environnement et de la société et tient compte des critères de durabilité tout au long du processus de placement. Les mesures prises en matière de durabilité font partie intégrante de la gestion des risques.



Principe 2: conditions-cadres

En tant qu'institution du 2^e pilier, la FPP du groupe Ringier est déjà, du fait de son mandat de prévoyance, orientée sur la durabilité et l'équité entre les générations. Son mandat légal lui impose de garantir le versement des prestations promises et de les financer grâce à des rendements durables sur les placements. De plus, la FPP du groupe Ringier accorde une grande importance à la durabilité, aussi bien au niveau de la gestion que du placement du capital de prévoyance. La stratégie de durabilité de la FPP du groupe Ringier repose sur des coûts bas, des processus transparents et des structures efficaces.



Principe 3: choix des gérants de fortune

Lors de la sélection des mandataires, la FPP du groupe Ringier tient compte des aspects de durabilité dans son évaluation. Elle veille à ce que tous les mandataires signent les Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment PRI*) et participent à d'autres initiatives dans le secteur ESG. Les gérants de portefeuille d'actions doivent, lorsque cela se justifie d'un point de vue économique, exercer les droits de vote en tenant compte des principes de durabilité.



Principe 4: exercice du droit de vote

La FPP du groupe Ringier encourage les gérants de fortune à exercer, dans le cadre de placements collectifs en actions, leurs droits de vote et d'élection en respectant, dans la mesure du possible et de manière économiquement raisonnable, les principes de durabilité.



Principe 5: engagement

Avec le soutien d'Ethos, prestataire de services en matière d'engagement, la FPP du groupe Ringier cherche à établir un dialogue actif avec la direction des entreprises et exerce ainsi une influence directe sur l'environnement et la société. En outre, tous les gérants de fortune qui investissent dans des actions ou des obligations dans le cadre de leur mandat sont également encouragés à s'engager.



Principe 6: critères négatifs (exclusions)

Pour définir les principes des placements de la fortune responsables, la FPP du groupe Ringier s'appuie sur les lois et ordonnances suisses en vigueur ainsi que sur les accords et conventions internationaux. En conséquence, la FPP du groupe Ringier a pour objectif que tous les gérants de fortune mandatés pour les actions et les obligations appliquent une liste d'exclusion fondée sur les conventions internationales ratifiées par la Suisse. La liste d'exclusion recommandée par l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR) en est un exemple.



Principe 7: reporting

La fortune de placement de la FPP du groupe Ringier fait l'objet d'un examen régulier quant à ses caractéristiques de durabilité. Ces dernières sont communiquées en toute transparence.

Caractéristiques de durabilité des placements de la fortune de la FPP du groupe Ringier

Les caractéristiques de durabilité¹ du portefeuille de la FPP du groupe Ringier au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous, classées selon les différentes formes d'investissement durable. L'accent est mis sur le contrôle du respect des principes définis².



Les gérants de fortune s'engagent à travers plus de 30 adhésions et initiatives

Tous les gérants de fortune ont signé les Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment PRI*) et s'engagent ainsi en faveur de la promotion de l'investissement durable. Au total, les gérants de fortune font état de plus de 30 autres affiliations³ dans le domaine ESG.



Les droits de vote sont exercés pour les actions

Les investissements en actions sont réalisés dans le cadre de placements collectifs. L'exercice des droits de vote est donc assuré par le gérant de fortune ou la direction du fonds concerné. Pour l'ensemble des placements collectifs, il a été confirmé que les droits de vote ont été exercés dans une mesure économiquement raisonnable, en tenant compte des critères ESG.



La FPP Ringier est membre de l'Ethos Engagement Pool

La FPP Ringier est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse depuis 2020 et de l'Ethos Engagement Pool International depuis 2022, et exerce ainsi une influence sur les plus grandes entreprises du monde entier.



La fortune est utilisée de manière ciblée pour des activités d'engagement

Les gérants de fortune mandatés pour les actions et les obligations, ainsi que, dans certains cas, ceux chargés des placements immobiliers et alternatifs, recherchent activement le dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent afin de sensibiliser ces dernières à une orientation plus durable.



Aucun investissement dans des entreprises ou des pays qui figurent dans la liste d'exclusion SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR⁴) applique un principe d'exclusion basé sur des normes (notamment en ce qui concerne les fabricants d'armes controversées). Tous les gérants de fortune mandatés pour les actions et les obligations ont confirmé qu'ils procèdent à une exclusion systématique des entreprises ou des pays figurant sur la liste d'exclusion SVVK-ASIR.

¹ Les données proviennent des questionnaires remplis par les gérants de fortune externes («Autodéclaration»).

² <https://pensionskasse.ringier.ch/fr/durabilite/>

³ Aperçu des affiliations des gérants de fortune externes dans le domaine de la durabilité à l'annexe 1

⁴ Liste des exclusions actuelles SVVK-ASIR à l'annexe 2














La fortune de placement fait l'objet d'un examen régulier quant à ses caractéristiques de durabilité

La fortune de placement de la FPP du groupe Ringier fait l'objet d'un examen régulier quant à ses caractéristiques de durabilité. Ces dernières sont communiquées en toute transparence. Pour la majeure partie de la fortune de la FPP du groupe Ringier, les gérants de fortune fournissent un rapport ESG gratuit. De plus, ils présentent des indicateurs climatiques, tels que l'intensité en CO₂, pour la plupart des produits.

Annexe 1: Aperçu des affiliations des gérants de fortune externes dans le domaine de la durabilité

Vous trouverez ci-dessous un extrait des différentes affiliations des gérants de fortune externes mandatés par la FPP du groupe Ringier. Il s'agit par exemple d'organisations, d'associations ou d'initiatives ayant pour but de contribuer au développement durable de l'économie et/ou des flux financiers.

Logo	Nom	UBS 2025	ZKB AM 2025	Avadis 2025	Swiss Life 2025	J. Safra Sarasin 2025	SPSS 2025	BlackRock 2025	Schroders Capital 2025	Partners Group 2025
	Access to Medicine Foundation Homepage	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Carbon Disclosure Project Homepage	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	Climate Action 100+ Homepage	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
	Climate Bonds Initiative Homepage	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Member of a national sustainable investment forum that is a member of Eurosif Homepage	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	FAIRR Initiative Homepage	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Forum Nachhaltige Geldanlagen Homepage	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Global Impact Investing Network Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	The Global ESG Benchmark for Real Assets Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
	Global Reporting Initiative Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
	International Corporate Governance Network Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
	International Capital Market Association Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Institutional Investors Group on Climate Change Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Investor Alliance for Human Rights Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Klimastiftung Schweiz Homepage	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
	Nature Action 100 Homepage	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Net Zero Asset Managers Initiative Homepage	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Verband für nachhaltiges Wirtschaften Homepage	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Operating Principles for Impact Management Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Partnership for Carbon Accounting Financials Homepage	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Principles for Responsible Investment Homepage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Logo	Nom	UBS 2025	ZKB AM 2025	Avadis 2025	Swiss Life 2025	J. Safra Sarasin 2025	SPSS 2025	BlackRock 2025	Schroders Capital 2025	Partners Group 2025
	PRI Advance Homepage	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	PRI Spring Homepage	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	Roundtable on Sustainable Palm Oil Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	Sustainability Accounting Standards Board Homepage	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Science Based Targets Initiative Homepage	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Sustainable Finance Geneva Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
	Swiss Sustainable Finance Homepage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
	The Wolfsberg Group Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
	Task Force on Nature-related Financial Disclosures Homepage	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
	UN Global Compact Homepage	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
	United Nations Environment Programme Finance Initiative Homepage	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Nombre total d'affiliations		20 / 32	15 / 32	2 / 32	14 / 32	16 / 32	2 / 32	9 / 32	16 / 32	4 / 32

Annexe 2: Liste des exclusions actuelles SVVK-ASIR

Le tableau ci-dessous dresse la liste des entreprises et des pays dont la SVVK-ASIR recommande actuellement l'exclusion. S'agissant des pays, le système de sanctions suisse est à la base de la recommandation d'exclusion. Le motif de la recommandation d'exclusion des entreprises est indiqué dans le tableau.

Pays	Entreprise	Exclusion				Exclusion
		Mines antipersonnel	Armes à sous-munition	Armes nucléaires (non TNP)	Exclusions basées sur le comportement	
Inde	Bharat Dynamics Ltd.		●	●		Afghanistan
	Coal India Ltd.				(1) & (3)	Biélorussie
	Export-Import Bank of India				(4)	Iran
	KSB Ltd.			●		Libye
	Larsen & Toubro Ltd.			●		Myanmar
	MTAR Technologies Ltd.			●		Corée du Nord
	Premier Explosives Ltd.			●		Russie
	Sandhar Technologies Ltd.	●				Soudan
	Solar Industries India Ltd.		●			Soudan du Sud
	Walchandnagar Industries Ltd.			●		Syrie
Zen Technologies Ltd.	●				Venezuela	
Chine	Anhui GreatWall Military Industry Co Ltd.		●			Zimbabwe
	AviChina Industry & Technology Company Limited				(3)	
	China Aerospace Science & Industry Group Corp.		●			
	China Aerospace Science & Technology Corp.		●			Exclusions basées sur le comportement
	China Energy Engineering Corp. Ltd.				(3)	
	China Huarong Asset Management Co Ltd				(2)	Légende
	China North Industries Corp.	●	●			Droits du travail (1)
	China North Industries Group Corp. Ltd.	●	●			Éthique des affaires (2)
	China Northern Rare Earth				(3) & (4)	Droits humains (3)
	China Poly Group Corp. Ltd.		●			Environnement (4)
	China Railway Construction Corp. Ltd.				(3) & (4)	Travail forcé (5)
	Inner Mongolia Baotou Steel				(3)	
	OFILM Group Co., Ltd.				(5)	
	SDIC Power Holdings Co., Ltd.				(3) & (4)	
Tongling Nonferrous Metals Group Co., Ltd.				(3) & (4)		
Xinjiang Zhongtai Chemical Co., Ltd.				(5)		
Israël	Aryt Industries Ltd.	●	●			
	HDC Hyundai Development Co.				(3)	
Corée du Sud	LIG Corp.		●			
	LIG Nex1 Co Ltd.		●			
	Poongsan Corp.		●			
	Poongsan Holdings Corp.		●			
	SNT Dynamics Co., Ltd.	●				
SNT Holdings Co., Ltd.	●					
États-Unis	Lockheed Martin Corp.	●	●			
	The Chemours Co.				(3) & (4)	
Venezuela	Petróleos de Venezuela S.A.				(2)	
Thaïlande	CK Power Public Co. Ltd.				(3) & (4)	
Allemagne	KSB SE & Co. KGaA			●		
France	Bolloré SE				(3)	
Pologne	Grupa Niewiadów - PGM SA	●				
Total	42	9	14	7	17	

État: 27.11.2025. Source: <https://www.svkk-asir.ch/ausschlussliste/>